

20 juil 2005 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 20 juillet 2004](#)

Planification de l'offre médicale

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant la date d'entrée en vigueur de l'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) relatif à la planification de l'offre médicale.

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant la date d'entrée en vigueur de l'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) relatif à la planification de l'offre médicale.

Pour rappel, l'arrêté royal précité limite le nombre de candidats qui ont accès à la formation au titre de médecin généraliste ou spécialiste à 833 pour l'année 2012. Le nombre de médecins spécialisés en gériatrie est garanti à minimum 6 pour la Communauté flamande et 4 pour la communauté française. En outre, une nouvelle catégorie de reconnaissances garanties est prévue pour les candidats qui ont un mandat de recherche. Le projet d'arrêté fixe la date d'entrée en vigueur de ces dispositions au 1er janvier 2005. (*) du 30 mai 2002.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe